

MGK® 264 SYNERGISTE D'INSECTICIDE

LIQUIDE

À utiliser dans la fabrication, la formulation ou l'emballage

NO.D'HOMOLOGATION 18524

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF:

* N-Octyl bicycloheptène dicarboximide 95,72%

MGK® est une marque déposée de McLaughlin Gormley King Company

**GARDER HORS DE LA PORTÉE
DES ENFANTS**



ATTENTION

POISON

CONTENU NET: _____ L

Fabriqué par:



7325 Aspen Lane North
Minneapolis, MN 55428
U.S.A.
763-544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

Valent Canada Inc. , 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519)
767-9262

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Lire le bulletin technique pour les détails de formulation.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES PERSONNES NON AUTORISÉES.

Nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact du produit non dilué avec la peau. Retirer tout produit de la peau et des vêtements avec de l'eau chaude et du savon. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux.

PREMIER SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles

cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION:

Vous pouvez réutiliser les barils après nettoyage en profondeur et remise en état. Si non, rendre le contenant inutilisable et éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

ENTREPOSAGE:

Mélangez bien dans le baril avant tout échantillonnage et à chaque usage. Ne pas entreposer, verser, ou renverser près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Gardez le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Numéro de téléphone d'urgence: Pour des renseignements concernant les urgences médicales ou les accidents mettant en cause des pesticides, composez le 1-888-740-8712.